

Informations de base	
2017/2050(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Conclusion de l'accord de partenariat sur les relations et la coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Nouvelle-Zélande, d'autre part Voir aussi 2016/0366(NLE) Subject 6.20.03 Accords et relations commerciales et économiques bilatérales 6.40.11 Relations avec les pays industrialisés Zone géographique Nouvelle-Zélande	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères	TANNOCK Timothy Charles Ayrton (ECR)	28/02/2017
		Rapporteur(e) fictif/fictive UNGUREANU Traian (PPE) CRISTEA Andi (S&D) NICOLAI Norica (ALDE) KOHLÍČEK Jaromír (GUE/NGL) SOLÉ Jordi (Verts/ALE)	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
10/10/2017	Vote en commission		
24/10/2017	Dépôt du rapport de la commission	A8-0333/2017	Résumé
16/11/2017	Décision du Parlement	T8-0447/2017	Résumé
16/11/2017	Résultat du vote au parlement		
16/11/2017	Débat en plénière		
16/11/2017	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2017/2050(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Modifications et abrogations	Voir aussi 2016/0366(NLE)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 107-p2
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/8/09591

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE604.510	27/04/2017	
Amendements déposés en commission		PE605.924	31/05/2017	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0333/2017	24/10/2017	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0447/2017	16/11/2017	Résumé

Conclusion de l'accord de partenariat sur les relations et la coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Nouvelle-Zélande, d'autre part

2017/2050(INI) - 16/11/2017 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 473 voix pour, 57 contre et 79 abstentions, une résolution non législative sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union, de l'accord de partenariat sur les relations et la coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Nouvelle-Zélande, d'autre part.

Les députés ont rappelé que la Nouvelle-Zélande entretenait un partenariat étroit et historique avec l'UE. L'UE reste le troisième partenaire commercial de la Nouvelle-Zélande et les deux parties partagent les valeurs de respect des principes démocratiques ainsi qu'un large éventail d'intérêts économiques et commerciaux.

Le Parlement s'est **félicité de la conclusion de l'accord de partenariat**, qui créera un cadre politique tourné vers l'avenir pour les relations entre l'Union européenne et la Nouvelle-Zélande. Il a insisté sur la coopération en matière de paix, de sécurité, de stabilité dans la région Asie-Pacifique, d'agriculture, de développement durable, de pêche, d'affaires maritimes, de transport, d'aide humanitaire, de mesures sanitaires, d'énergie, d'environnement et de lutte contre le changement climatique.

Les députés ont apporté leur soutien au lancement des négociations de l'accord de libre-échange UE-Nouvelle-Zélande, qui doivent être menées **dans un esprit de réciprocité et de bénéfice mutuel**, en tenant compte de la sensibilité de certains produits agricoles.

La résolution a toutefois souligné l'importance de renforcer:

- le **dialogue politique** et coopération sur la croissance économique, la création d'emplois, le commerce et l'investissement;
- la **gouvernance environnementale et océanique**, nécessaire à la conservation et à l'utilisation durable des ressources;
- la réalisation d'investissements supplémentaires dans les domaines de la **recherche et de l'innovation** et les nouvelles possibilités de coopération scientifique, universitaire et technologique;
- la coopération en matière d'**énergie durable**, conformément à l'initiative des Nations Unies «Énergie durable pour tous».

Le Parlement a salué l'engagement de longue date de la Nouvelle-Zélande dans la **coalition internationale contre le terrorisme** et s'est félicité des articles de l'accord relatifs à la coopération dans la lutte contre le terrorisme.

Enfin, il a salué la participation de la Nouvelle-Zélande aux opérations de gestion de crises menées par l'UE en vue de promouvoir la paix et la sécurité internationales, l'attachement de la Nouvelle-Zélande pour la Cour pénale internationale (CPI), la ratification par la Nouvelle-Zélande de l'accord sur le climat issu de la COP21, ainsi que la contribution de la Nouvelle-Zélande à la protection, à la conservation et à l'utilisation durable des ressources marines ainsi qu'à la recherche marine.

Conclusion de l'accord de partenariat sur les relations et la coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Nouvelle-Zélande, d'autre part

2017/2050(INI) - 24/10/2017 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires étrangères a adopté un rapport d'initiative de Charles TANNOCK (ECR, UK) contenant une proposition de résolution non législative sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union, de l'accord de partenariat sur les relations et la coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Nouvelle-Zélande, d'autre part.

Le rapport souligne que la Nouvelle-Zélande entretient un partenariat étroit et historique avec l'UE. L'UE reste le troisième partenaire commercial de la Nouvelle-Zélande et les deux parties partagent un large éventail d'intérêts économiques et commerciaux.

Les députés **se sont félicités de la conclusion de l'accord de partenariat**, qui créera un cadre politique tourné vers l'avenir pour les relations et la coopération entre l'Union européenne et la Nouvelle-Zélande dans le cadre du développement durable et dans un large éventail de domaines pour les prochaines années pour répondre à de nouvelles ambitions et attentes.

Ils ont apporté leur soutien au lancement des négociations de l'accord de libre-échange UE-Nouvelle-Zélande, qui doivent être menées **dans un esprit de réciprocité et de bénéfice mutuel**, en tenant compte de la sensibilité de certains produits agricoles et autres.

Le rapport a toutefois souligné l'importance de renforcer:

- le dialogue politique et coopération sur la croissance économique, la création d'emplois, le commerce et l'investissement;
- la gouvernance environnementale et océanique, nécessaire à la conservation et à l'utilisation durable des ressources;
- la réalisation d'investissements supplémentaires et les nouvelles possibilités de coopération scientifique, universitaire et technologique;
- l'engagement de longue date dans la coalition internationale contre le terrorisme;
- la coopération en matière d'énergie durable, conformément à l'initiative des Nations Unies «Énergie durable pour tous».